ABONNEMENT.

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. RICHARD et C'*, Passage des Princes.

Chez tous les Libraires :

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT PAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, saut restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez lous les Libraires;

A PARIS,

Ches MM. HAVAS-LAPPITE et Cia,

Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance. Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Août 1873.

M. DE FRANCLIEU.

M. le marquis de Franclieu vient d'adresser à ses électeurs une circulaire que nous reproduisons presque tout entière. Après avoir rappelé que l'on a reproché à son compte-rendu de l'an dernier trop de franchise, il déclare n'être pas disposé à changer de manière et il tient parole:

La cause de notre instabilité, dit-il, de notre faiblesse et de nos immenses malheurs, vous la connaissez tous: c'est la Révolution. Vous détestez si bien cette cause qu'à chaque crise nouvelle vous vous attachez avec la frénésie de la peur à tout semblant d'ordre, dans l'espoir d'échapper ainsi à une ruine imminente.

Mais, si vous avez horreur de la Révolution, dans ses conséquences extrêmes, vous semblez ne pas comprendre que là où elle est à l'état latent, rien ne saurait l'empêcher d'éclater un peu plus tôt ou un peu plus tard, et de continuer ainsi son œuvre de destruction. Je n'ai pas besoin d'invoquer l'histoire pour prouver ce que j'avance là. Il me suffit de vous montrer ce que faisait, hier encore, M. Thiers, pour vous faire réfl'chir. Ce qu'il a fait, une foule d'autres ambitieux se préparent à l'imiter, à l'aide du nombre, dont chacun espère obtenir le concours.

Le nombre, aujourd'hui, ce n'est plus la République, il ne faut pas s'y tromper, c'est l'Internationale; l'Internationale, avec sa prétention de tout ramener à son effroyable niveau. On vous dit encore que la question politique se débat entre la Monarchie et la République. C'est une erreur complète; il n'y a plus de place possible pour la République en face de la force irrésistible de l'Internationale. Tant qu'on ne pourra opposer à cette effrayante association que des majorités représentatives, toujours susceptibles de se modifier à chaque occasion nouvelle, rien n'aura la puissance d'en arrêter les progrès, et encore moins d'en circonscrire et modifier l'action. Les élections dernières le démontrent d'une manière certaine; celles que l'avenir nous réserve en seront une preuve encore plus évidente, quand même quelques-unes de celles qui auront lieu bientôt seraient modifiées par l'influence du gouvernement actuel.

Et cependant, malgré la gravité des dangers qu'elle nous fait courir, dangers dont elle sera elle-même la première et la plus lamentable victime, je n'hésite pas à affirmer qu'il est impossible de détruire l'Internationale, parce qu'elle a sa raison d'être dans une force de choses coutre laquelle il est impossible maintenant de lutter. Elle est la réaction organisée contre l'individualisme, contre la faute capitale commise avant 1789 d'avoir supprimé toutes les corporations ouvrières, au lieu de les transformer. Le but qu'elle se propose est de réunir tout ce qui est faible, pour opposer une force collective aux forces diverses qui tendent incessamment à dominer et à exploiter ce qui est dans l'impossibilité de se défendre isolément.

Envisagée ainsi, l'Internationale est légitime en principe. J'ose ajouter qu'elle le sera en fait un jour, et tout-à-l'heure, si

nous voulons y prêter les mains. Comme force nouvelle et abandonnée à elle-même, sous l'influence délétère de la prétendue souveraineté du nombre, elle menace de broyer et de faire disparaître tout ce qui est en dehors d'elle; mais si, comme je l'ai indiqué dans l'exposé des motifs de ma proposition de loi sur les conseils municipaux, instruits par son exemple, nous organisons autour d'elle des forces semblables, également légitimes, provenant de la réunion, en grandes corporations séparées, de tous les intérêts distincts dont se compose la Société, nous opposons immédiatement une digue infranchissable aux prétentions désordonnées qui menacent de tout détruire, nous organisons le vote universel, en lui faisant produire l'ordre et l'harmonie, à la place de la confusion et de l'antagonisme, et nous terminons la Révolution au moment même où, après nous avoir réduits à la dernière extrémité, il ne lui reste plus qu'à compléter son œuvre, en nous faisant disparaître comme nation, au milieu du feu, des ruines et du

La question n'est pas douteuse à mes yeux : il s'agit de ramener l'Internationale à ce qu'elle doit être ou de périr par elle. Je sais bien, Messieurs, qu'une pareille entreprise ne dépend pas exclusivement de vous; mais vous y pourrez beaucoup, si vous le voulez. Tout nous démontre que nous sommes entre les mains de Dieu, qui dispose des événements et des nations comme il l'entend, mais qui exige de nous une participation intentionnelle et directe, sans laquelle il nous abandonne aux conséquences naturelles de nos fautes et de nos erreurs. Déjà, par un esset de sa miséricorde infinie, bien plus que par une habileté quelconque de notre part, nous avons pu arrêter et renverser M. Thiers, à l'instant même où il allait nous précipiter dans l'abline, sans nous laisser un seul moyen de nous retenir.

Nous avons remplacé cet ambitieux égoïste, qui se préférait à tout, par un homme dont le désintéressement, la probité politique, l'amour de la France et l'intelligence se montrent de plus en plus supérieurs à tout ce que nous pouvions espérer. C'est une grâce que Dieu nous a faite; c'est un quart-d'heure de répit qui nous est accordé pour réfléchir et aviser. Sachons en profi-

Le maréchal peut et veut nous aider de toutes ses forces ; mais il lui-est impossible de durer au-delà d'un temps relativement court. Tout s'y oppose invinciblement. Elevé par une majorité de 7 voix, son pouvoir reste indissolublement lié à cette même majorité dans laquelle la mort fait chaque jour des vides que rien ne vient combler. Encore quelques élections comme les dernières, et cette majorité, d'ailleurs divisée par des prétentions qui s'excluent, aura cessé d'être.

D'un autre côté, le provisoire ne saurait continuer plus longtemps. La France est fatiguée, découragée de cette lutte des partis dont elle est toujours la victime. Elle n'en veut plus, avec toute raison.

Comment faire donc, puisque tous les partis s'appuient sur le nombre et doivent disparaître à chaque évolution du nombre? Chacun de vous peut répondre.

La Royauté est là, elle vous attend; elle est l'expression de tout le monde; elle s'est tenue invariablement en dehors de toutes les intrigues et de toutes les complications qui nous ont fait tant de mal; elle nous a toujours sauvés dans les périls les plus ex-

trêmes; elle veut le suffrage universel comme base de toutes nos institutions sociales; enfin, elle est, vous le savez, la garantie suprème de notre indépendance à l'extérieur, et vous ne sauriez ignorer comment elle est représentée.

Chronique générale.

Le désarroi jeté dans le camp de la Révolution par l'événement du 5 août serait-il plus grand encore que nous ne l'avions supposé d'abord? Tout le ferait croire.

Les trois Républiques ne savent, à ce qu'il paraît, à quel saint se vouer pour paralyser l'heureux effet de l'entrevue des Princes

La République radicale, représentée à l'Assemblée par l'*Union républicaine*, a décidé qu'elle ferait un manifeste à la nation;

La République des républicains s'est prononcée pour une interpellation. Dans la prochaine séance de la commission de permanence, un de ses membres demandera des explications au gouvernement sur ce qui s'est passé à Frohsdorff;

Enfin la République modérée, qui a son siège au centre gauche, songe à se reconstituer en se plaçant sous la double direction de M. Thiers et de M. Grévy. Encore une tentative qui avortera certainement; car, quelle que soit l'habileté des nouveaux patrons de ce groupe, elle ne sera jamais assez puissante pour lui donner la cohésion qui lui a toujours manqué. Les difficultés d'hier seront celles de demain; il y a, en effet, chez un grand nombre de ses membres trop d'indépendance et des idées trop rapprochées de la Monarchie pour qu'en présence de la discussion des lois constitutionnelles ils consentent à servir de renfort aux deux autres Républiques.

Manifeste, interpellation, intervention de M. Thiers, voilà donc les trois machines de guerre qui vont être mises au service de la gauche dans sa prochaine campagne. Séparées ou réunies, de telles armes n'ont rien de bien effrayant contre une majorité plus unie que jamais et fermement résolue à poursuivre une solution qui est une nécessité de la situation et que les vœux de tous appellent.

On annonce que M. Deseilligny a présenté au Président de la République un projet pour l'exécution de grands travaux publics qui seraient prochainement entrepris.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron:

Des personnes qui arrivent de Villers-sur-Mer racontent que M^{me} la comtesse de Paris a reçu du comte de Paris deux lettres de Vienne qui expriment combien le prince est satisfait de son voyage à Frohsdorff, de l'accueil qu'il a reçu de M, le comte de Chambord. Ces lettres ne permettent pas de mettre en doute l'accord complet qui s'est établi entre le chef de la maison de Bourbon et son cousin.

Je puis dire également que les lettres arrivées de Frohsdorff manifestent la plus entière satisfaction qu'ont fait éprouver à M. le comte de Chambord l'attitude et le langage du comte de Paris.

Tous les renseignements qui arrivent de la province s'accordent à signaler la salutaire impression produite par la démarche de M. le comte de Paris, avec l'adhésion de tous les membres de sa famille. Les conservateurs vont se trouver bien plus unis pour les luttes à soutenir contre les radicaux.

Un membre de la gauche, M. Turquet, prétend, dans la lettre qu'il vient de publier, qu'il serait encore question d'une candidature de M. le duc d'Aumale à la présidence de la République. M. Turquet n'a pas compris que la démarche faite par M. le comte de Paris auprès de M. le comte de Chambord, avec l'assentiment de M. le duc d'Aumale, écartait toute éventualité de cette candidature.

Je dois ajouter que si la République obtenait la majorité dans l'Assemblée, il y a une proposition toute prète pour faire décider qu'aucun membre de maison souveraine ne pourrait devenir président. Cette proposition serait certainement votée à une grande majorité

Il y a tout lieu de croire qu'avant la discussion des lois constitutionnelles, l'Assemblée mettra à son ordre du jour la proposition de M. Bérenger (de la Drôme), qui demande qu'au préalable la question de Monarchie ou de République soit résolue. On voit que cette proposition pourrait bien, dès le mois de novembre prochain, amener une solution.

M. le maréchal de Mac-Mahon est parti pour Tarbes, où il va assister à des expériences d'artillerie.

A son retour de Tarbes, le maréchal ira en Normandie visiter l'établissement du camp projeté à Rouvray, près Rouen.

On assure, dit la Patrie, que le conseil d'Etat s'est occupé très-activement, depuis quelque temps, de l'achèvement de ce fameux Code rural commencé sous l'Empire, et dont le titre relatif au régime des eaux et à leur propriété devait être soumis aux délibérations du Corps-Législatif pendant la session que termina si brusquement la révolution du 4 septembre.

Ce titre du Code rural fera partie du programme des travaux de l'Assemblée nationale pendant sa prochaine session. Les deux autres, concernant la propriété rurale et la police agricole, ont subi de profondes modifications et seront encore remaniés par le conseil d'Etat avant d'être présentés à la sanction législative. On espère cependant que le projet, dans son ensemble, pourra être discuté l'année prochaine.

Enfin, justice est faite d'une des plus scandaleuses nominations dues au 4 septembre.

M. Rampont, que seul le bon plaisir des émeutiers de cette funeste journée avait investi d'une des fonctions les plus importantes de l'administration française, cesse d'ètre

Nous remercions le gouvernement de cet acte de fermeté et de justice.

On lit dans le Journal officiel:

Par décret du Président de la République, en date du 9 août, M. Le Libon (Joseph-Albert), administrateur des postes, a été nommé directeur général des postes, en remplacement de M. Rampont, député à l'Assemblée nationale.

M. Ernest Pascal, ancien conseiller d'E-

tat, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, est nommé préfet du département de la Gironde, en remplacement de M. de Guerle, nommé trésorier-payeur général du département des Vosges.

Le droit de vote ne paraît pas être aussi cher aux électeurs que le racontent les journaux radicaux. Voici, d'après le Français, trois faits instructifs qui se sont passés dans trois départements différents, et qui montrent peu d'empressement de la part des électeurs:

Dimanche dernier, dans un chef-lieu de canton du Lot, il y avait des élections municipales. Le maire était à son poste à l'heure indiquée; il y est resté toute la journée. Pas un seul électeur ne s'est présenté et on n'a même pas pu constituer le bureau.

A Mont-de-Marsan, dans les Landes, des électeurs étaient convoqués pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement. Aucun candidat ne s'est présenté. Personne n'a voté ni au premier ni au second tour, et le canton va forcément rester sans représentant.

Dans l'arrondissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), trois conseillers d'arrondissement sont à élire. On a convoqué quatre ou cinq fois les électeurs, sans pouvoir arriver à un vote.

Le général commandant l'état de siège à Limoges a interdit, par arrêté en date du 7 août, la publication du *Progressif*.

Les considérants de cet arrêté visent un article publié dans ce journal et ayant pour titre: Lettre d'un électeur limousin.

On lit dans la Patrie :

On nous assure qu'il est sérieusement question d'un voyage de MM. le duc d'Aumale et le duc de Nemours à Frohsdorff. Cette visite au comte de Chambord aurait lieu quelques jours avant la rentrée de l'Assemblée. Elle aurait pour but de s'entendre avec le chef de la maison de France sur la ligne de conduite que devront tenir les princes d'Orléans dans certaines circonstances éventuelles.

On télégraphie de Vienne, le 10 août, à l'Agence Havas:

D'après les derniers renseignements, l'entrevue du comte de Paris et du comte de Chambord a bien eu lieu à Vienne et non pas à Frohsdorff, comme on l'a annoncé.

Cette entrevue, contrairement aux versions généralement répandues, aurait eu un caractère politique tendant à consacrer l'union des deux branches de la maison de Bourbon. Les déclarations du comte de Paris, en son nom et en celui de sa famille, auraient été, dit-on, très-explicites.

DEPART DE LA Virginie.

Nous extrayons les détails suivants d'une correspondance adressée de Rochefort, 9 août, à la Liberté:

Quand vous recevrez cette lettre, la frégate la Virginie aura à son bord tous les déportés qu'elle doit transporter à la Nouvelle-Calédonie. Conformément aux ordres formels émanant du ministère de l'intérieur, les embarcations, armées en guerre, qui rayonnent autour d'elle, interdisent toute espèce de communication avec la terre.

La commission médicale a statué, à l'île de Ré, sur l'état sanitaire des déportés qui devaient partir sur la Virginie. M. de Rochefort a été déclaré par elle parfaitement apte à supporter les fatigues inhérentes à une longue traversée. Les enfants de M. de Rochefort ont été prévenus hier soir par dépêche, ainsi que M. E. Adam, leur tuteur. Aujourd'hui, par une dépêche spéciale du ministre, ils sont autorisés à se rendre à bord de la frégate pour faire leurs adieux à leur père.

La Comète est partie de la Rochelle à trois heures du matin, avec les vingt-quatre femmes arrivées de Versailles; elle s'est rendue à Saint-Martin, au petit jour, y prendre les quatre-vingt dix déportés, qu'elle a conduits immédiatement à bord de la Virginie. Dans l'après-midi la commission supérieure présidée par M. le contre-amiral major-général de la marine, s'est rendue en rade de l'île d'Aix par la canonnière la Fronde; la com-

mission a passé en revue les aménagements de la frégate, s'est assurée que toutes les précautions d'hygiène avaient été prises, et que rien n'avait été négligé pour assurer l'heureuse arrivée des passagers.

Aussitôt sa mission accomplie, la commission a quitté la frégate, qui est en rade absolument comme à la mer. Elle n'attend pour faire route que les bœufs, qui n'arriveront que demain dans l'après-midi. L'appareillage de la Virginie aura lieu aussitôt après l'embarquement de ces animaux et du fourrage; il est probable qu'elle fera route le 10 dans la soirée, ou plus certainement lundi matin

Le départ de la Virginie réduit à un trèspetit nombre les condamnés qui devront encore être transportés à la Nouvelle-Calédonie. Il ne doit en rester que très-peu au fort Quelern, à Brest; les forts Boyard, de l'île d'Aix, de l'île d'Oléron sont complètement évacués; il y en aura encore trois cents environ à l'île de Ré.

On écrit de la Nouvelle-Calédonie :

« Assi a été nommé directeur des forges que l'on a établies dans la colonie.

» Sur l'instigation de quelques déportés, entre autres Paschal Grousset, les ouvriers allaient se mettre en grève.

» Assi, l'ancien gréviste, a pris des mesures énergiques et le travail a continué. »

D'autres lettres, arrivées aussi de la Nouvelle-Calédonie, annoncent la mort de Verdure, ancien membre de la commune, ancien instituteur primaire dans son pays, le Pas-de-Calais. Verdure, dès 4850, attira sur lui les regards de l'autorité, et à cause de ses opinions il ne tarda pas à être révoqué de ses fonctions. Il vint alors à Paris, où il se lia avec quelques notabilités du parti radical.

En 1869, il devint rédacteur de la Mar-

On sait le reste.

Le choléra a paru à Strasbourg. On a signalé hier un cas mortel avec tous les caractères de l'épidémie asiatique.

M. Odilon Barrot laisse une fortune considérable. Il a fait des legs importants :

Une somme de 50,000 fr. à l'Institut, dont il était membre depuis 1870, comme successeur de M. Delangle, pour la fondation d'un prix biennal ou triennal délivré par l'Académie à l'auteur du meilleur ouvrage sur la décentralisation ou sur la réforme judiciaire;

Un second legs de 50,000 fr. est laissé à la petite commune de Planchamp dans la Lozère; c'est là qu'était né M. Odilon Barrot;

Enfin, une troisième somme de 50,000 francs à la commune de Bougival, où il avait une maison de campagne depuis 1848, maison dont hérite la fille de M. Odilon Barrot.

MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Balleste sont les exécuteurs testamentaires de l'illustre défunt.

LE MARÉCHAL BAZAINE.

Au moment où le maréchal Bazaine va être appelé à la barre du conseil de guerre, il paraîtra sans doute intéressant de connaître ses services et les principaux traits de sa vie militaire.

Bazaine (François-Achille), né en 1811, entra au service en 1831 comme engagé volontaire. Il était sous-officier en 1832. Le 2 novombre 1833, il fut nommé sous-lieutenant dans la légion étrangère, et le 22 juillet 1835 lieutenant au 13° de ligne. Comme lieutenant, il fut envoyé en mission en Espagne et prit une part active aux campagnes des christinos contre les carlistes. C'est à cette occasion qu'il étudia à fond la langue espagnole.

En 1838, le lieutenant Bazaine comptait au 4° régiment d'infanterie légère de la division des Pyrénées-Orientales. Le 20 novembre, il était promu capitaine. Il fit ensuite partie de l'expédition de Milianah et de celles de la Kabylie et du Maroc. Son mérite, comme administrateur, ressortit tout particulièrement, pendant le temps qu'il dirigea le bureau arabe de Tlemcen.

Il était capitaine au 8° bataillon de chas-

seurs d'Orléans, avec de Failly, sous les ordres du commandant Uhrich, quand il fut promu (10 mars 1844) chef de bataillon au 58° de ligne. En 1848, on le nommait lieutenant-colonel au 19° de ligne, commandé par Chasseloup-Laubat. Le 4 juin 1850, il était appelé au commandement du 1° régiment de la légion étrangère, en remplacement du colonel Mellinet; il avait alors sous ses ordres le chef de bataillon Ducrot.

Nommé général de brigade en 4854, au commencement de la guerre de Crimée, il commanda une brigade d'infanterie formée des régiments étrangers. A l'issue du siége de Sébastopol, pendant lequel il se fit remarquer par sa bravoure, il fut nommé gouverneur de la place. Le 22 septembre 4855, il recevait le grade de général de division, en même temps que les généraux Vinoy et de Failly. Peu après, il était placé à la tête du corps expéditionnaire qui s'empara de Kinburn en trois jours.

En 1856, le ministre de la guerre le désigna comme inspecteur général d'un arrondissement d'infanterie.

Quand éclata la guerre d'Italie, en 1859, il commandait la 19° division territoriale à Bourges; il fut mis aussitôt à la tête de la 3° division d'infanterie du 1° corps (Baraguay-d'Hilliers); les divisionnaires ses collègues étaient Forey et Ladmirault. Il eut alors pour chef d'état major le lieutenant-colonel

Letellier-Valazé, aujourd'hui général et commandant la division de Rouen.

En 4860, le général Bazaine resta avec sa division en Italie. En 4861, il exerçait le même commandement à l'armée de Paris. En 4862, l'empereur lui confia la 4^{re} division du corps expéditionnaire du Mexique. En octobre 4863, il succéda au maréchal Forey dans le commandement en chef de ce même corps.

Un décret impérial, rendu au palais de Saint-Cloud, le 5 septembre 1864, lui conféra la dignité de maréchal de France, en considération de ses « éminents services, notamment dans le commandement en chef du corps expéditionnaire du Mexique. »

Quand le maréchal rentra en France après cette funeste campagne, l'empereur l'appela au commandement du 3° corps d'armée à Nancy, qu'il conserva jusqu'au 13 octobre 1869, époque à laquelle il fut nommé commandant en chef de la garde impériale.

En juillet 1870, aussitôt que la guerre fut declarée, l'empereur lui donna le commandement du 3° corps; il fut remplacé dans celui de la garde par le général Bourbaki. Après nos premiers revers, l'empereur se déchargea sur lui de la responsabilité du commandement en chef, en plaçant sous ses ordres la garde et les corps d'armée concentrés sous Metz. Le général de division Jarras fut désigné pour lui servir de chef d'état-major. On sait le reste. Le procès qui va se dérouler bientôt jettera sans doute quelque lumière au milieu de ce drame sanglant dont le dénouement s'appelle : la Capitulation de Metz.

D'après ce qui précède, le maréchal Bazaine compte 42 ans de service effectif, sans les campagnes. Il a reçu deux blessures : un coup de feu au poignet droit en Afrique, où il a passé la plus grande partie de la première moitié de sa vie militaire, et une contusion à la tête au combat de Melegnano, en 4859, en Italie. Dans la matinée du 46 août 4870, avant la terrible bataille de Gravelotte, il dut à son sang-froid, et, il faut le dire aussi, au courage de ceux qui commandaient son escorte, d'échapper aux mains des Prussiens, dans une poursuite à outrance.

Il fut admis au Sénat à son retour du Mexique. L'empereur le fit grand-croix de la Légion-d'Honneur le 2 juillet 1863.

Ajoutons à ces renseignements que le maréchal Bazaine a continué à recevoir, jusqu'à ce jour, le traitement annuel de 30,000 fr. attaché à la dignité de maréchal. Ce traitement est attribué aux maréchaux dans toutes les positions, mê re dans celle de captivité à l'ennemi, qui amène cependant pour tous les autres officiers la privation d'une notable partie de leur solde.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'arrondissement de Baugé, où a eu lieu le crime de Marcé, vient encore d'être le théâtre d'un assassinat.

Une jeune femme de Parçay, près Noyant, entretenait des relations avec un individu

d'un âge avancé. Ce dernier, soupçonnant cette femme d'avoir d'autres amants, l'a assassinée et a essayé ensuite de se donner la mort en se tirant un coup de fusil; mais l'arme a dévié et l'a blessé à la joue. Il a été mis en état d'arrestation.

(Journal d'Angers.)

L'article 23 de la loi du 10 août 1871 dispose que la session des Conseils généraux, dans laquelle sont délibérés les budgets et les comptes départementaux, commence de plein droit le premier lundi qui suit le 15 août.

En conséquence, le Conseil général de Maine-et-Loire ouvrira sa prochaine session le lundi 48 de ce mois.

Les nouvelles reçues au ministère des finances de plusieurs départements faisant partie de la zone où la chasse s'ouvre dans le mois d'août établissent, d'après la Patrie, que le nombre des ports d'armes demandés dans ces départements correspond déjà au double des ports d'armes demandés l'année dernière à la même époque.

C'est le résultat naturel de la remise à 25 francs du prix des ports d'armes et de la diminution du prix des poudres de chasse.

En exagérant ces deux impôts, le gouvernement de M. Thiers en avait considérablement diminué le produit; les dégrèvements votés par l'Assemblée nationale rendront à l'Etat et aux communes deux sources productives de revenus.

LA FILLE GENDARME.

Le 23 juillet, un vol venait d'être commis dans une ferme près de Châtelais. On avait brisé un carreau de vitre pour entrer et pris dans deux armoires, dont les portes avaient été enfoncées, la somme de 4,800 fr.

Deux hommes de la ferme partirent, l'un pour Craon, l'autre pour Châtelais, pour rechercher le voleur et donner avis aux autorités ou à la gendarmerie

tés ou à la gendarmerie.

Peu après partait seule la fille de la ferme, à la recherche du voleur. Elle suivait la route de Craon. Elle aperçut bientôt un individu à mine suspecte; elle l'aborda, lui demandant s'il avait vu ses vaches. Ils marchèrent quelque temps côte à côte. A la ferme voisine, elle vit dans un champ un jeune homme; elle saisit vigoureusement l'inconnu au collet et l'arrêta en appelant au secours. Le voleur niait comme un bon diable; elle ne le lâcha point, et bientôt on vint à l'aide du gendarme en cotillon. On emmena le voleur au lieu où il avait commis le vol. Il finit par avouer son crime et rendit l'argent. Puis on

le conduisit à Segré, où il fut mis en prison.

(Mercure segréen.)

Pour la première fois, le tribunal correctionnel de Tours vient de faire application de la loi du 26 juillet 1873, qui a ajouté, à la fin de l'article 401 du code pénal, la disposition que nous avons reproduite il y a quelques jours.

Le 6 de ce mois, le nommé Emile Marchons, âgé de dix-huit ans, est allé pour déjeuner chez M^{mo} veuve Meunier, débitante, rue Colbert, 408. Il s'est fait servir un potage, un morceau de bœuf, du fromage, du pain et une demi-bouteille de vin; puis, quand le tout a été absorbé, il a déclaré à la débitante qu'il était sans argent.

M^{mo} Meunier a aussitôt prévenu M. le commissaire de police du quartier de l'Est, qui, après avoir interrogé Marchons, l'a fait conduire au pénitencier.

Cet individu a déjà subi trois condamnations pour vagabondage et rupture de han.

Traduit devant le tribunal correctionnel, pour le fait dont il s'est rendu coupable au préjudice de Mme Meunier, et aussi pour rupture de ban, il a été condamné à dix jours de prison.

M. Monnier de Joly, directeur du Grand-Théâtre d'Angers, aura également pour la prochaine campagne la direction du Cirque ou Théâtre-National.

COMICE AGRICOLE DE CHINON.

Chinon, 40 août 1873.

Monsieur le rédacteur,

Le Comice agricole de Chinon tenait son concours annuel le 3 août à l'Île-Bouchard,

et cette solennité avait d'avance acquis une importance exceptionnelle, car ce jour-là se terminait le concours international de moissonneuses et faucheuses ayant toutes les proportions d'un événement agricole, dont toute la contrée s'occupait, dont tout le pays bénéficiait.

Les récompenses qu'on s'attendait à voir décerner à toutes ces machines ayant excité à un si haut point la surprise et l'admiration ajoutaient un puissant attrait à la fête de l'Ile-Bouchard.

De ce concours de moissonneuses et faucheuses nous dirons peu de mots, car un rapport spécial et explicite paraîtra dans quelques jours. Mais qu'il soit permis de constater le succès complet et le mérite indiscutable des machines qui ont si admirablement travaillé et qui, en sortant victorieuses des expériences et des difficultés auxquelles elles ont été soumises, ont dû convaincre les plus incrédules.

Chacun sait aujourd'hui, que du 25 juillet au 3 août la Burdick, la Johnston, la Samuelson, la Wood et la Morgan ont travaillé sans relàche sous les yeux des jurés éclairés, consciencieux et dévoués aux intérêts agricoles, et que toutes ces machines ont lutté non-seulement sur les terres si bien cultivées du Brizay, mais dans les landes du Ruchard et au Marais Pallu, où tout semblait réuni pour rendre la tâche impossible et où le succès a été d'autant plus mer-

Aussi quels unanimes applaudissements ont accueilli les constructeurs et les conducteurs des moissonneuses et des faucheuses, quand M. Goussard de Mayolle, très-heureusement inspiré, a signalé tous les mérites de ces admirables engins, réclamé la reconnaissance du pays pour ceux qui n'avaient pas craint de traverser les mers pour amener parmi nous les progrès de la science agricole.

Disons tout de suite que le nouveau et très-zélé président du Comice de Chinon a su trouver dans cette circonstance les mots justes, et que le soir au banquet sa brillante improvisation a été fort appréciée lorsqu'il a répondu aux toasts portés par MM. le marquis de Quinemont, Hulin, marquis de Menou et Giraud-Banne, maire de l'Ile-Bouchard. Tous ces messieurs, du reste, trèsheureusement inspirés, ont su dire tout ce qui est bon et utile dans ces fêtes agricoles, d'où toute politique doit être bannie et où il ne doit exister que sympathie et désir commun de faire prospérer et progresser l'agri-

Ce juste tribut payé à qui de droit, disons qu'une très-grande émulation s'était produite parmi les cultivateurs des cantons et que les commissions ont eu à examiner de nombreux et excellents spécimens de chevaux et d'animaux des espèce bovine, ovine et porcine.

Les instruments et les produits agricoles avaient également une fort belle exposition; en un mot, le programme a été entièrement et parfaitement rempli.

Dès le matin le concours de labourage, à dix heures la messe solennelle à Saint-Gilles où M. le doyen avait déployé toute la pompe que comportait la circonstance, voulant ainsi apporter son concours religieux et sympathique à cette fête agricole. De une heure à quatre heures, réunion des com-

A deux heures, fonctionnement général des moissonneuses et des faucheuses devant

un public nombreux. A quatre heures, le cortége sortait de la mairie et se rendait à l'estrade, où les récompenses allaient être décernées, après l'allocution de M. Goussard de Mayolle, et devant un auditoire animé des meilleurs sentiments. M. Hulin, député d'Indre-et-Loire, et M. le sous-préfet de Chinon assistaient simplement à cette fête, nous ne dirons pas en amateurs, mais en amis de tous, et voulant honorer par leur présence notre chère et belle agriculture.

Le soir, un banquet de cent couverts réunissait les autorités, les membres du comice, les lauréats; et là encore il n'y a eu qu'affectueuse cordialité et excellents rap-

ports entre tous.

Tout est rentré dans le calme, mais dans le pays il reste plus que de bons souvenirs, car il y a eu des résultats sérieux et profitables à tous, nous en avons la certitude.

Les secrétaires du Comice, O. MAHOUDEAU, AVISSE. publie le tableau de ses prédictions pour le mois d'août :

Jusqu'au 15, chaleur torride avec de fréquents orages.

A partir du 15, pluies presque continuelles jusqu'au 25, et abaissement graduel de la température jusqu'en septembre.

Ce dernier mois serait relativement froid.

Notre collaborateur poète Jean nous annonce une nouvelle correspondance que nous publierons incessamment.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA VENDÉE.

(La Roche-sur-Yon.)

Combat de saltimbanques à coups de fusil et de pistolet. — Deux personnes tuées. — Trois personnes blessées. — Deux accusés.

Les journaux ont raconté avec plus ou moins d'exactitude le combat qui a eu lieu entre deux familles de saltimbanques, près du village d'Arty, sur la route de Coulongessur-Lautize (Deux-Sèvres), à Saint-Hilairedes-Loges (Vendée). Les investigations de la justice ont fait la lumière sur cette affaire, qui amène sur les bancs de la Cour d'assises les deux saltimbanques qui, en faisant usage d'armes à feu, ont tué un homme et une femme, ont blessé une autre femme et se sont réciproquement blessés.

Interrogés par M. le président, les accusés déclarèrent se nommer : Simon Lasleur, âgé de 26 ans, né à Montbrison, saltimbanque, sans domicile fixe.

François Renou, dit Benoni, âgé de 41 ans, né à Castelnaudary, vannier, sans domicile fixe.

Les deux accusés ont une tenue conve-

M. le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation, qui exposent les faits suivants:

Le 1er avril 1873, deux familles de saltimbanques se rencontrèrent à la foire de Coulonges; elles se composaient, l'une du sieur Lasleur, de sa concubine Stéphanie Claudy, de sa sœur et du mari de cette dernière, le nommé Thuvignon; l'autre du nommé François Benoni, de sa femme et de son

Lasleur et la semme Thuvignon, sa sœur, réclamèrent à Benoni le paiement d'une somme de 1,500 fr. que leur père lui avait prêtée et que Benoni ne voulut pas ou ne put pas leur rembourser.

Le lendemain ces deux familles, qui voyageaient dans leurs voitures, quittèrent Coulonges et prirent la route de Saint-Hilairedes-Loges. Lorsqu'elles furent arrivées à 2 kilomètres de cette localité, Lasseur et la femme Thuvignon réclamèrent de nouveau avec instance à Benoni l'argent qu'il leur devait ; ils se querellèrent et en vinr nt bientôt aux mains. Tandis que la femme Thuvignon et la femme Benoni se frappaient à coups de poing et de pierre, Benoni et Lafleur s'armèrent le premier d'un fusil à deux coups chargé à plomb et d'un pistolet à un coup chargé à balle, et le second d'un revolver à douze coups.

Benoni déchargea ses armes sur Thuvignon, qui mourut quelques heures après, et sur Lafleur, qui fut blessé à l'aine et au bras droit; quant à Lasleur, il tira un assez grand nombre de coups de revolver, tua la femme Benoni et blessa son mari à la cuisse. Un des coups qu'il destinait aux époux Benoni atteignit la femme Thuvignon, sa sœur, à la cuisse. Des cultivateurs qui travaillaient dans les champs, attirés par le bruit de ce combat, s'empressèrent de porter secours aux blessés et de prévenir la gendarmerie de Saint-Hilaire-des-Loges, qui se transporta immédiatement sur les lieux.

Benoni, pour expliquer sa conduite, soutient qu'il a été provoqué par Lasleur et la femme Thuvignon, qui lui avaient déjà la veille, à Coulonges, adressé des menaces; Lasleur, au contraire, prétend que sa famille a été, de la part de Benoni, l'objet d'une agression brutale que rien ne justifiait, et il déclare avoir agi en état de légitime défense, c'est-à-dire ne s'être servi de son revolver qu'après avoir vu Benoni tuer son beau-frère Thuvignon.

Il est difficile de contrôler les explications des deux accusés et d'indiquer précisément la part que chacun d'eux a prise à cette scène sanglante; dans tous les cas, ils se sont

rendus coupables l'un et l'autre de meurtre et de tentative de meurtre, et rien ne paraît devoir justifier leur conduite.

Quant à la femme Thuvignon, qui avait été prévenue de complicité des crimes commis par le nommé Lasseur, son frère, une ordonnance de non-lieu a été rendue en sa faveur, et elle a simplement été renvoyée devant le tribunal de police correctionnelle pour les coups qu'elle a portés et les blessures qu'elle a faites à la femme Benoni.

Lafleur a été acquitté.

Benoni, reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné à dix ans de travaux forcés.

Faits divers.

Le Rosier de Marie publie une prophétie curieuse

Voici ce que dit, au sujet de la nomination du maréchal de Mac-Mahon, une prophétie qui date de plusieurs années et qui commence son accomplissement aujourd'hui. Celle prophétie se divise en deux parties : l'une regarde les événements qui se sont passés avant la guerre malheureuse de 1870, et l'autre regarde les événements qui ont suivi nos désastres. Cette prophétie, autant que nous pouvons nous en rappeler, nous avait été envoyée en 1869, et nous n'y avions ajouté aucune croyance. « Jamais, disionsnous, cette prophétie ne s'accomplira, car la France est trop puissante pour qu'elle puisse être abaissée au point d'être vaincue sur tous les points, elle surtout qui, pendant vingt ans, a tenu tête à l'Europe coalisée, et qui a mis à ses pieds tous les

En un mot, nous regardions ce pronostic comme le travail d'un noble cœur qui se laissait entraîner à ses sentiments patriotiques; mais quand les événements désastreux de 1870 et de 1871 se déroulèrent devant nous, nos yeux s'ouvrirent, et nous reconnûmes que nous nous étions étrangement trompé. Ce qui donne à cette prophétie une certaine certitude, c'est que la première partie s'est accomplie à la lettre : pourquoi la seconde ne s'accomplirait-elle pas? Voici ce qui est dit sur les événements passés :

« Une guerre éclatera entre la France et » la Prusse, à l'occasion de l'Espagne. Le » même général français (Mac-Mahon) per-

dra deux batailles.

» Disparition de Napoléon suivie d'une » révolution à Paris.

» Paris est assiégé par les Prussiens, » Rome prise par les Italiens. » L'armée de la Loire, refoulée par des

» combattants partiels, disparaît. » La Capitale est bombardée.

» Guerre civile à Paris. Cette ville est en » partie brûlée. »

Quant à l'avenir de la France, elle reprendra son ascendant européen, elle vaincra ses ennemis, et l'homme qui devra prendre une grande part à ce triomphe paraît être précisément le maréchal de Mac-Mahon, proclamé, dans la nuit du 24 mai, président de la République française.

Voici ce qui est dit, à cette occasion, dans la prophétie que nous rapportons substan-

« Une nouvelle guerre surgira entre la » France et la Prusse; un engin de guerre » formidable sera inventé par un Fran-

Le prophète aperçoit, dans une vision, le général en chef de l'armée française; il croit reconnaître Mac-Mahon: c'est, du reste, le même qu'il a vu deux fois battu par les Prussiens. Il est doux de caractère, il a de la foi, il se laissera diriger par des con-

D'abord, on veut traiter définitivement de la paix avec la Prusse, mais cette paix n'aboutit pas:

« La veille de la grande bataille, les Italiens réclament Nice et s'avancent déjà du » côté de Lyon; mais apprenant la défaite générale des Prussiens, ils repassent la » frontière. Bataille décisive entre les Fran-

» gais et les Allemands. Grande précipita-» tion d'armement, silence complet dans » l'armée française : elle est postée sur une » hauteur non-boisée, ayant à sa droite une

plaine et devant elle un canal, une forêt, » et les Prussiens en nombre formidable. » Le général français désespère du succès,

» mais on le rassure. L'action s'engage, la » défaite des Prussiens est complète, le ca-

» nal est comble de leurs cadavres.

» L'ennemi compte quatre-vingt mille » hommes hors de combat... On poursuit » les Prussiens, qui abandonnent leurs ba-

» gages; leur première armée fuit par » Chalons, Verdun, Thionville, Coblentz, » Mayence, jusqu'à Kænisberg. La deuxiè-» me armée, battue sur la Loire, fuit par

» Nancy, Metz. La troisième fuit par l'Al-» Nos trois armées françaises victorieuses

» s'avancent jusqu'à Berlin, où l'on saisit » des papiers compromettant la Russie, l'I-» talie et l'Espagne, et l'on s'avance au-delà » de Berlin. Nos trois armées, réunies vers

» Kœnisberg, livrent bataille aux Prussiens » et aux Russes réunis.

» La Russie rend les armes, on signe la » paix avec elle. La Prusse cesse d'exister. » Restauration de la Pologne. L'Autri-» che rend les provinces polonaises, mais

» elle est dédommagée du côté de la Grèce. Les frontières de la France s'étendent » jusqu'à Francfort, comprenant une partie

» Le Pape reconquiert ses droits. L'Italie » battue est divisée en trois royaumes. Le Pape, malade, meurt vers la sin de

» de la Bavière.

» la campagne d'Italie. » Restauration, en Espagne, des princes

» légitimes. »

Il vient de mourir à Batignolles un singulier original, qui demeurait 4, rue des Moines, et était connu de tout le quartier.

Il se nommait Joseph Voiry, et prétendait avoir été chien dans une vie antérieure; aussi ne pouvait-il rencontrer un chien dans la rue sans se mettre à « causer » avec lui.

Peu à peu, il en vint à se persuader qu'il était le roi de la gent canine et se donna le nom de Médor Ier.

Comme il était fort doux et inoffensif, M. Gaucher, le commissaire de police du quartier, ne songea jamais à l'inquiéter.

Médor Ier doit être enterré aujourd'hui. Il laisse une petite fortune qui s'élève à deux mille francs de rente, et a pris pour héritier l'un des principaux vétérinaires de

Question de haute esthétique.

— Où s'arrêtera l'extravagance des chapeaux de femmes?

Il n'y a pas un homme de goût qui n'ait à se cogner aujourd'hui contre ce terrible point d'interrogation.

En effet, il est matériellement impossible de faire cent pas dans Paris sans avoir les yeux heurtés par le plus choquant des solécismes en fait de toilette.

Qu'est-ce que c'est donc que cette coiffure bizarre, étrange, biscornue, fantasque, cent fois folle, dont se couvrent à présent les femmes et les jeunes si'les? Cela va du plat à barbe à la conque marine, du ravier à l'oreille d'éléphant.

Nul n'y comprend plus rien.

M. Paul de Saint-Victor disait l'autre jour

— C'est la Commune appliquée à l'art de la coissure.

Méditez ce mot-là, mesdames!

Dernières Nouvelles.

Hier, on a fait courir le bruit, à la Bourse, d'une convocation prochaine, ou du moins anticipée, de l'Assemblée, par suite des arrangements qu'on suppose conclus à Frohsdorff.

Le Soir même a annoncé que la commission de permanence avait pris ce parti.

Tous ces bruits sont sans fondement, l'Assemblée ne rentrera qu'à la date fixée par elle, c'est-à-dire le 5 novembre.

Si nous en croyons le Courrier de Paris, les députés de la gauche présents à Paris se seraient réunis chez M. Jules Simon, afin de concerter les moyens propres à sauver la République, menacée par l'entrevue de Frohsdorff. Après avoir longuement causé, discuté, ergoté, on se serait arrêté à la résolution suivante:

On ferait parvenir aujourd'hui mercredi, à la commission de permanence, un message posant les questions suivantes :

1. Mettre fin aux manœuvres ayant pour but le renversement de la République; 2º Interdire aux fonctionnaires les outra-

ges publics à la liberté de conscience;

3º Garantir la liberté de la presse mise en danger par les mesures d'exception prises à Lyon par M. le général Bourbaki. Voilà des sommations un peu naïves.

Pour les articles non signés: P. Godet.

Publications de mariage.

Adolphe Franc, tourneur, et Marie-Adèle Landais, chapeletière, tous deux de Sau-

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

No 1589. — 9 août 1873.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. Nos gravures : L'évacuation ; — La répétition, par M. Torrents; - Les tremblements de terre en Italie; - Le général Johan Kohler; - Les invalides de Bronbeek; - L'inspection générale. -- La Cage d'or, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). - L'École des Beaux-Arts, par M. Jacq. Rozier. — Les mystères de la Bourse, par M. Léon Creil.

Gravures: L'évacuation: départ du corps d'armée d'occupation de Toul; - Aspect des rues de Nancy au moment du départ des troupes d'occupation (2 gravures); —

La prière du soir ; — L'artillerie allemande quittant Belfort. — La répétition, d'après le tableau de M. Torrents. — Les tremblements de terre en Italie: Bellune, aspect des ruines du chœur de l'église; - Le château Buzatti et le Bureau télégraphique; - L'église Notre - Dame des Grâces ; - La place Campitelli; — L'église de Conegliano; — Vue générale de Bellune; —L'hôtel de ville. - Le général J. Kohler, commandant en chef l'expédition d'Atschin. — Les invalides de Bronbeek. -- Types et physionomies militaires: l'inspection générale. - Echecs. - Rébus.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

qu'une seule minute de cuisson.

- Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie. coliques . toux, asthme, étouffements, oppression, corgestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine,

voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan,

Cure Nº 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Ai ne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES, Comtesse de Gourgue.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. - Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se ver dent en boltes de 4 et 7 francs. -La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. - En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la lasse. - Envoi contre bon de poste. - Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIEB , place de la Bilange , Common , rue St-Jean , GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épic ers. - Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 9 août.

Froment (l'h.)	77 k.	26	96	Graine trefle 50 —
2º qualité	74	-	-	- luzerne 50 -
Seigle	75	13	-	Foin (h. bar.) 780 45
Orge	65	-	-	Luzerne - 780 40
Avoinel bar.	50	10	-	Pallle - 780 34
Fèves	75	14	-	Amandes 50 25
Pois blancs	80	30	_	- cassées 50 25
- rouges	80	28		Cirejaune 50 180
Graine de lin.	70	monte	-	Chanvre tillé
Colza	65	26	2	(52 k. 500 — à
Chenevis	50			Chanvre broyé
Huile de noix	50 k.			Blanc à
- chenevis				Demi-couleur à
- de lin	50			Brun à
	The Same			

COURS DES VINS. BLANCS (2 hect. 30).

SERVICE CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROP	
Coleaux de Saumur, 1873.	1re qualité 87 à 97
Id.	2° id. » à »
Ordin., envir. de Saumur 1872,	, 1re ld. 60 à 65
Id. 1872,	, 2° id. 50 à 55
Saint-Léger et environs 1872,	1re id. 50 à 55
Id	2° id. 45 à 50
Le Puy-N D. et environs 1872,	1" id. 45 à 50
Id	
La Vienne . 1872	40 à 45
BOUGES (2 he	ect. 20).
Course of anxioons 4042	100 à 101

ouzay et environs, 1872 Champigny, 1872. . 1re qualité 110 à 125 Id. id. Varrains, 1872 100 à 130 Varrains, 1872. Bourgueil, 1872. qualité 120 à 140 id. 105 à 115 1° id. 95 à 165 Restigné 1872 Chinon, 1872. . Id. . id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGEES 3 heures 09 minutes du matin, express-poste.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.34 s.

soir,

solr,

omnibus.

omnibus.

express.

omnibus.

express-poste.

express. omnibus.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		isse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 °/, jouissance 1° juin. 72.	57	30	10	20	,))	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	775	D .	Ð	D	1 0	9	C.gén. Transatlantique.j. juill.	270	· b	13	93))	
4 1/2 °/. jouiss. mars	84	D	0	50))		Soc. gen. de Crédit industriel et							Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	450	33	2	D	1 2	
4 % jouissance 22 septembre.	70	p	3)	В	19	n	comm., 125 fr. p. j. nov	660	13	1)	8	8	5	Crédit Mobilier esp., j. juil et.	407	50	2	50	D	
5 % Emprunt 1871		. 0	10))	В	n	Crédit Mobilier	370))	1)	3)	D	9	Société autrichienne. j. janv]	30	1)	3)	0	10 1	
Emprunt 1872	91	25	10	20	a	15	Crédit foncier d'Autriche	868	75	- 1	25))	0			i		1		
- libéré	90	65	1)	n	3)	15	Charentes, 400 fr. p. j. août	345	1)	1)	40))		OBLIGATIONS.		1		. 1		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	50	1	50	33))	Est, jouiss nce nov	5 8	75	1	25	30	10	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO				1		
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	406	25	D	10.	6	25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	877	50	5	1)	n	0	Orléans	274	50	1)	20)) ;	
— 1865, 4°/ ₀	445	0	1	25	1))		Midi . jouissance juillet	591	75		5)	b	0	Paris-Lyon-Méditerranée	270	50	w	8	3)]	
- 1869, 3 % t. payé	283	1)	33	, m	1)		Nord, jouissance juillet	995			1)	3	75	Est ,	2.6	10	79))	3)	
- 1871, 3°/, 70 fr. payé.	249	25	16	13	1)		Orléans, jouissance octobre	833	75	3	75	is .	8	Nord	280	0))	30	30 - 3	
Banque de France, j. juillet	4265))	5	9	10	8	Ouest, jouissance juillet, 65	: 27	50	2)	10	. 0	ja	Onest	271	56)))))))	
Comproir d'escompte, j. août.	545	1)	5	b	3)	B	Vendée, 250 fr. p. jouiss, juill.	935		33	10	15	0	Midi	271	10	3)))))))	
Créditagricole, 200 f. p. j. juill.	460	0	9	0	5))	Compagnie parisienne du Gaz.	695	10	1	25	10	0	Deux-Charentes	255	10	D))	30 3	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372	50	0	13	D		Société Immobilière, J. janv.	15	n	3)	- 1)	1.	D	Vendée	230))	1))) Y	

à Saumur. Et de M. LAUMONIER, notaire à Saumor.

Etudes de M. CHEDEAU, avoué

W IS IN IS IS

PAR ADJUDICATION.

Sur baisse de mises à prix,

D'UNE MAISON

ET DE CAVES Situées à Saumur, Grand'Rue,

Dépendant de la succession bénéficiatre de Mme veuve Hugourt-Verrye.

L'adjudication aura lieu le mercredi 27 août 1873, à midi, en l'étude et par le ministère de M. LAUMO-NIER, notaire à Saumur, sue d'Or-

La vente est poursuivie à la requête de : 1º Mª Agathe Thierry, venve de M. Amand Massé, pro taire, demenrant à Bangé; 2º Mm. Aimée Letellier de Monpla-sé, éponse de M. François Mesnet de la Cour. propriétaire, demenrant au château d'Aménon, commune de Saint-Germain-d'Arcé (Sarthe); 3º de M. Auguste Bretonneau, propriétaire, demeurant à Angers; agissant comme légataires universels, sons bénéfice d'inventaire, de feu M™ Eulalie Veriye, veuve de M. Pierre Barras Hugonet, en son vivant propriétaire et demeurant à Saumur, ayant tous constitué Me Chedeau avoué, demeurant à Saumur;

En verto d'un jugement rendu par le tribonal civil de première instance seant à Saumor, en date du 14 juin dernier, enregis ré, et d'un autre jugement du même tribunal, du 9 août 1873.

DÉSIGNATION DES BIENS.

PREMIER LOT.

Une maison, située à Saumur, Grand'Rue, consistant : au rez-dechaussée, en un vestibule, saile à manger, office, cuisine dans laquelle ouvre une porte qui conduit à la courdoire des caves, cour où est une pompe, escalier en bois conduisant au premier étage; deux chambres sur la rue, une autre chambre avec

alcôve; même distribution au second; grenier sur le tout; cave dans la courdoire dont il vient d'être parlé, la première en descendant; droit de passage dans la coordoire, droit au puits. Ladite maison joignant d'un côté la maison de Mme Mercier, d'autre celle de M. Mollay, et par devant

SECOND LOT.

Diverses caves, dont l'entrée est à côté de la maison qui vient d'être désignée, moins la cave comprise au premier lot, conidone conduisant à ces caves, dont l'entrée est dans la Grand Roe, joignant la maison de Mme Mercier, poits à eau, et tout ce qui dépend desdites caves.

Les deux lots réunis sont mis à prix à six mills francs, ci. 6,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements et connaître les conditions de

A M' Laumonier, notaire à Saumur

Et à M. Chedeau, avoué à Sau mur. Dressé par l'avoué soussigné, à

Saumur, le 13 août 1873. Signe: CHEDEAU. Enregistré à Saumur, le 14 août 1873, folio , case . Reçu un

franc quatre-vingts centimes, décimes compris. (326)S gne : PALUSTRE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CAVELIER PÈRE.

Aux termes d'un jogement rendu par le tribunal de commerce de Saumor, le 11 août courant, le sieur Cavelier père, taoneor, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de fullite ouverte à partir du 6 mars 1872.

M. Gratien, Frédéric, a été nommé juge-commissaire, et M. Proust, Ludovic, syndic provisoire de la faillite. Le greffier du Tribunal,

CH. PITON.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur.

WIND IN IDEE IN D'OCCASION,

UN LANDAU

A essien patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée

DEUX CHEVAUX de carrosse, de buit à neuf ans, s'attelant parfaite-

S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, nº 71.

A VENDRE

UN CHIEN COUCHANT

DEMI-ÉPAGNEUL,

Poil blanc, taches marion, âgé de trois ans.

Prix: 100 francs.

S'adresser à M. Louis FRESNEAU, à (328)

A WRENDER DE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs differentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grametier.

S'adresser au bureau du journal.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevrault.



L'Administration de la Maison centrale de Fontevrault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concedé, par vote d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, tontes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale. OLIVIER.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Le 1" septembre, AU MANS, Hôtel de France, commenceront les leçons de diction à l'usage des

-- 20

- 44 30

50

13

12

Professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90.



de la Compagnie Anglaise des Engrais DOSAGE GARANTI DOSAGE GARANTI
5 à 60/0d'azote; 10 à 12 0/0 d'acide phosphorique assimilable
Prix: 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy
FACILITÉ DE PAIEMENT
TH. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.



Misiaines laciales. Céphalais de la company Staines faciales, Cephalalages AL chez H. DELAVIGNE, rue Quincampoi

Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif d'une odeur très agréable et non volatil. Que'ques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebel'es.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Etranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. - A Angers: pharmacie Brard. 3, rue Boisnet; - Pharmacie centrale; - Gaillard, angle de la rue Desjardins; - L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire.

Saumur, imprimerie de P. GODET.